



Validite permis etranger europeen

Par **Benny3333**, le **08/08/2011** à **10:51**

Bonjour,

Je suis de nationalite francaise, je me suis fait arrete pour alcoolemie et pour recuperer mon permis, je dois donc passer une visite medicale. Mon permis est en ce moment a la prefecture.

Habitant maintenant a l'etranger dans un pays europeen (pendant plus de 6 mois), j'ai obtenu un permis etranger.

Puis je conduire en France avec mon permis etranger malgre la sanction sur mon permis francais car il est ni suspendu (il me semble) ou annule.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2011** à **18:58**

Bonjour,

Réponse : NON car vous êtes fiché comme étant sous le coup d'un permis français suspendu et tant que vous n'aurez pas récupéré votre permis français, vous êtes interdit de rouler en France.